



## CIRCULAIRE DE RENTRÉE

Chers Parents,

A compter du 3 septembre 2018, le Chef d'Établissement, les enseignants et tout le personnel du Collège Épiscopal SAINT ANDRÉ seront heureux d'accueillir vos enfants pour une nouvelle année scolaire.

Les informations qui suivent vous permettront de préparer cette rentrée avec eux.

### DATES DE RENTRÉE

6 <sup>e</sup>	Lundi 3 septembre 2018, accueil à 9 h, fin de journée à 15 h 40
5 <sup>e</sup> - 4 <sup>e</sup> - 3 <sup>e</sup>	Mardi 4 septembre 2018, accueil à 9 h, fin de journée à 11 h 50
2 <sup>de</sup>	Lundi 3 septembre 2018, accueil à 10 h, fin de journée à 15 h 40
1 <sup>re</sup> - T	Mardi 4 septembre 2018, accueil à 10 h, fin de journée à 11 h 50
BTS 1 <sup>re</sup> année	Mardi 4 septembre 2018, accueil à 9 h fin de journée à 15 h 00
BTS 2 <sup>e</sup> année	Lundi 3 septembre 2018, accueil à 10 h fin de journée à 16 h 00
DE CESF	Mercredi 5 septembre 2018, accueil à 10 h, fin de journée à 16 h 00

### Quelques précisions :

**Élèves de 6<sup>e</sup> :** les élèves seront pris en charge **lundi 3 septembre de 9 h à 15 h 40** par leur professeur principal. À partir de 9 h 15, l'APEL sera heureuse d'accueillir les parents dans la cour pour présenter l'association. Le repas sera offert par l'Établissement à tous les élèves.

Ce jour-là, les élèves se muniront uniquement de leur trousse (avec crayons de couleur), et d'un cahier de brouillon (l'agenda sera fourni par l'établissement).

### **Les élèves de 6<sup>e</sup> seront libérés le mardi 4 septembre.**

L'emploi du temps normal s'appliquera à compter du **mercredi 5 septembre pour les collégiens.**

**Élèves de 2<sup>de</sup> :** **lundi 3 septembre de 10 h à 15 h 40**, les élèves de seconde seront accueillis par leur professeur principal. Le repas sera offert par l'Établissement à tous les élèves (*externes et demi-pensionnaires*) et la journée se poursuivra jusqu'à **15 h 40**. *Se référer à la circulaire ci-jointe.*

### **Les élèves de 2<sup>de</sup> seront libérés le mardi 4 septembre.**

L'emploi du temps normal s'appliquera à compter du **mercredi 5 septembre pour les lycéens.**

## COURS DANS L'ÉTABLISSEMENT

Il est rappelé que :

- Les élèves du collège ont cours les lundi, mardi, **mercredi matin**, jeudi et vendredi.
- Les élèves du LEG ont cours les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
- Les étudiants de BTS et de DE CESF ont cours les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

## HORAIRES

08 h 00 : Cours	13 h 50 : Cours
08 h 55 : Cours	14 h 45 : Cours
09 h 50 : Récréation	15 h 40 : Récréation
10 h 05 : Cours	15 h 55 : Cours/étude pour le collège
11 h 00 : Cours	16 h 50 : Cours/étude pour le collège
11 h 50 : Cours pour le lycée ou repas	17 h 45 : Fin des cours et de l'étude
12 h 55 : Repas ou cours	

- **Étude surveillée du soir** : elle est assurée jusqu'à 17 h 45.

## CONGÉS SCOLAIRES

<b>TOUSSAINT :</b>	du <b>vendredi 19 octobre 2018</b> après les cours au <b>lundi 5 novembre 2018</b> au matin.
<b>NOËL :</b>	du <b>vendredi 21 décembre 2018</b> après les cours au <b>lundi 7 janvier 2019</b> au matin.
<b>HIVER :</b>	du <b>vendredi 8 février 2019</b> après les cours au <b>lundi 25 février 2019</b> au matin.
<b>PRINTEMPS :</b>	du <b>vendredi 5 avril 2019</b> après les cours au <b>mardi 23 avril 2019</b> au matin.
<b>PONT DE L'ASCENSION</b>	du <b>mercredi 29 mai 2019</b> après les cours au <b>lundi 3 juin 2019</b> au matin.

### **IMPORTANT**

La publication de ces dates devrait vous permettre d'organiser vos congés et vos vacances en conséquence. **La Direction vous demande impérativement de ne pas anticiper les congés officiels.**

## PÉRIODES SCOLAIRES, BULLETINS, RÉUNIONS DE PARENTS

**Pour le Collège** : l'année sera découpée en **deux semestres** :

- **1<sup>er</sup> semestre** : de septembre à janvier avec une **période d'observation** de la rentrée aux vacances de la Toussaint. Un conseil de classe intermédiaire aura lieu en novembre avec un relevé de notes et de compétences pour les 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>. Les classes de 6<sup>e</sup> n'auront pas de notes mais uniquement un relevé de compétences.
- **2<sup>d</sup> semestre** : de février à juin.

**Saint André Établissement Catholique d'Enseignement Collège, LEG, LET, BTS**

19, rue Rapp 68000 COLMAR

Tél. 03 89 21 75 21 Fax 03 89 41 30 17 [www.st-andre.com](http://www.st-andre.com)

### **Pour le Lycée (2<sup>de</sup>, 1<sup>re</sup>, T) :**

L'année sera découpée en **deux semestres** :

- **1<sup>er</sup> semestre** : de septembre à fin janvier. Un conseil de classe intermédiaire aura lieu au mois de novembre.
  - **2<sup>d</sup> semestre** : de février à mai.
- Les dates des rencontres parents professeurs vous seront remises par vos enfants et via école directe.

### **VOS INTERLOCUTEURS POUR LE SUIVI DE VOTRE ENFANT**

Chef d'Établissement : **M. THOMAS**

Directrice Adjointe Collège : **Mme COURTOT**

Directeur Adjoint Lycée Général et Technologique : **M. PFERTZEL**

Coordinatrice de formation BTS : **Mme HULNÉ**

Coordinateurs de formation DE CESF : **Mme SCHERER / M. ZOUNGRANA**

Responsable de Vie Scolaire au Lycée Général : **M. FORLEMEYER**

Responsable de Vie Scolaire au Collège : **Mme ANDRÉ**

### **INFORMATIONS UTILES**

Accueil/Économat : **03 89 21 75 21**

Secrétariat : **03 89 21 75 09** – [college@st-andre.com](mailto:college@st-andre.com)

Comptabilité : **03 89 21 75 17** – [m.bernard@saint-andre.org](mailto:m.bernard@saint-andre.org)

Infirmierie : **03 89 21 75 21** – [s.delporte@saint-andre.org](mailto:s.delporte@saint-andre.org)

M. FORLEMEYER : **03 89 21 75 13** – [s.forlemeyer@saint-andre.org](mailto:s.forlemeyer@saint-andre.org)

Mme ANDRÉ : **03 89 21 75 04** - [m.andre@saint-andre.org](mailto:m.andre@saint-andre.org)

BDI/Orientation : **03 89 21 75 21** – [s.leseignoux@saint-andre.org](mailto:s.leseignoux@saint-andre.org)

### **DATES À RETENIR DÈS À PRÉSENT**

PHOTO DE CLASSE	<b>Jeudi 4 octobre 2018</b>
JOURNÉE PÉDAGOGIQUE	<b>Mercredi 10 octobre 2018</b>
FÊTE DE LA SAINT ANDRÉ	<b>Vendredi 30 novembre 2018</b>
JPO RUE RAPP	<b>Samedi 2 février 2019</b>
JPO RUE BRUAT	<b>Samedi 23 mars 2019</b>

### **UTILISATION DES SCOOTERS**

De nombreux élèves utilisent le scooter comme moyen de locomotion et stationnent dans la cour du collège. Au-delà de 12 engins, les conditions de sécurité ne sont plus assurées.

*Merci de n'utiliser ce moyen de locomotion qu'en cas de stricte nécessité.*

## OBJETS CONNECTÉS

**Au collège :** l'usage du téléphone portable est **interdit**. Il devra être éteint dans l'enceinte de l'établissement. Tout contrevenant se verra confisquer son téléphone portable après qu'il ait été éteint. Cette mesure est destinée à protéger l'élève et ses responsables, de tout usage abusif pour lequel la loi est maintenant très sévère, notamment en ce qui concerne les publications de photos sur internet, via les blogs ou les réseaux sociaux. Elle facilitera également le développement de la convivialité.

Pour les **classes numériques**, l'usage de la tablette est autorisé, **uniquement à des fins pédagogiques**, dans les salles de classe et d'étude.

**Au lycée :** une charte d'utilisation du téléphone sera signée par chaque élève.

**En BTS :** le règlement intérieur spécifiera l'utilisation et sera signé par chaque étudiant

**En cas de réelle urgence**, le service de vie scolaire se chargera de transmettre une communication à un élève ou à sa famille.

## TENUE VESTIMENTAIRE

Tout élève a le souci d'adopter une attitude compatible avec les valeurs et l'éthique que nous souhaitons promouvoir au sein de l'établissement.

L'élève porte une tenue adéquate, sans provocation, sans vulgarité, qui ne perturbe pas la collectivité et qui ne donne pas de soi une image négative.

La tenue vestimentaire doit donc être adaptée au lieu et à l'activité. **Le port du survêtement est exclusivement réservé aux séances d'EPS (entre autre par mesure d'hygiène). Le port d'un couvre-chef est interdit à l'intérieur de l'établissement.**

## ENTRÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES

Les élèves entrent et sortent par le portail situé rue des Cloches.

Ouverture du portail :

- de 7 h 30 à 8 h 00
- puis 15 minutes avant chaque sonnerie.

Pour des raisons de sécurité, et afin de ne pas gêner la circulation de la rue des Cloches, les élèves doivent entrer directement dans la cour et ne pas stationner devant le Collège. Pour les mêmes raisons, à la fin des cours, ils quittent l'établissement sans s'attarder devant le portail.

**Au moment d'entrer dans l'établissement chaque collégien présente son carnet de correspondance et chaque lycéen sa carte d'entrée.**

## GESTION DES ENTRÉES ET SORTIES DES LYCÉENS

Sauf avis contraire des familles, les lycéens sont autorisés à sortir de l'établissement sur l'ensemble des heures creuses de la journée de cours, y compris après le temps du repas. Toutefois, sur les temps de récréation (*de 9 h 50 à 10 h 05 et de 15 h 40 à 15 h 55*), les sorties ne seront pas autorisées. L'établissement, en concertation avec les familles, pourra à tout moment revenir sur l'autorisation de début d'année, en cas de dysfonctionnement constaté.

## CONTACTS PARENTS – PROFESSEURS

Les parents sont invités à accorder toute l'attention nécessaire aux bulletins de notes ainsi qu'aux observations portées dans le carnet de correspondance au collège.

Les familles pourront prendre contact avec les professeurs dès qu'une difficulté sérieuse apparaîtra. Elles pourront également solliciter un rendez-vous auprès des Responsables de Vie Scolaire, des Directeurs Adjointes ou du Chef d'Établissement.

Nous demandons aux parents de consulter de manière régulière l'École Directe afin de prendre connaissance des différentes informations et circulaires. Nous encourageons les parents qui n'en n'ont pas la possibilité, de se manifester auprès du Responsable de Vie Scolaire.

## PUBLICATION

Vous serez régulièrement informés de la vie de l'établissement par différents supports (*Vie à Saint André, notre site Internet [www.st-andre.com](http://www.st-andre.com), ...*). Sur ces supports, des articles ainsi que des photos vous permettront de prendre connaissance des diverses activités vécues par vos enfants au sein de l'établissement.

## NOTES EN LIGNE

Chaque famille pourra, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe, **consulter les notes de ses enfants depuis Internet. Sont également à disposition, les absences, les retards et les sanctions.** Les identifiants de connexion seront transmis pour les nouvelles par voie postale en septembre.

## MANUELS SCOLAIRES

**COLLÈGE** : les livres sont gratuits et fournis par l'établissement.

*Les élèves sont invités à couvrir leurs manuels et à en prendre le plus grand soin. Toute perte ou détérioration entraînera le remplacement ou la réparation des manuels à la charge des familles.*

**LYCÉE** : les livres commandés pourront être retirés la semaine avant la rentrée.

## MATÉRIEL SCOLAIRE

Afin d'éviter tout gaspillage, les élèves n'achèteront que le matériel prévu sur la liste jointe (***pour les collégiens***). Pour le reste, les professeurs feront part, le jour de la rentrée, d'éventuelles exigences particulières.

## CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (C.D.I.)

Les horaires du CDI seront communiqués à la rentrée.

Le CDI accueille tous les élèves désireux de lire, s'informer ou mener un travail de recherches.

## BUREAU DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (B.D.I.)

**Mme LESEIGNOUX** (conseillère pour l'orientation) rencontre les élèves et les parents sur rendez-vous.

La documentation sur l'orientation, les filières de formations, les débouchés professionnels, peut être consultée sur place à tout moment.

## FOYER COLLÈGE

Afin d'agrémenter la vie des collégiens, un Foyer accueillant est mis à leur disposition.

**Foyer du Collège : ouvert de 8 h 00 à 16 h 00**

## CAFÉTÉRIA - Lycée

Cf. les circulaires ci-jointes

## RESTAURANT SCOLAIRE - Collège

Le restaurant scolaire est ouvert de 11 h 30 à 13 h 30. Les élèves sont demi-pensionnaires à partir de 2 repas/semaine. Ils reçoivent une carte de passage permettant de débloquer leur plateau les jours définis sur la « fiche élève » de renseignement en début d'année. En cas d'oubli de la carte, l'élève se manifeste auprès de la personne en charge du passage afin de pointer sa présence. Toute absence exceptionnelle au restaurant scolaire doit être signalée au préalable auprès de la vie scolaire.

Un élève non-inscrit a toujours la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire en achetant un ticket à l'économat au tarif de 6 € 90.

## CASIERS INDIVIDUELS

Des casiers individuels sont mis à la disposition des élèves ½ pensionnaires au collège. Pour les élèves du lycée le nombre de casiers étant limité, nous invitons les élèves à s'adresser dès les premiers jours au RVS.

Pour la location annuelle de ces casiers, les élèves s'adresseront à Mme ANDRÉ (pour le collège) et à M. FORLEMEYER (pour le lycée général).

Tarif de location annuelle : **10 €**. Les élèves devront se procurer un cadenas.

## A.P.E.L. ET PARTICIPATION DES PARENTS

Le Directeur tient à souligner combien il apprécie la participation des parents aux divers comités qui se mettent en place chaque année. Il remercie tous ceux qui ont déjà accepté ou accepteront de s'engager dans l'A.P.E.L., l'Animation Pastorale, le Conseil d'Établissement, la bourse aux livres. Dans l'Enseignement Catholique, les parents forment une des composantes de la communauté éducative.

## AUMÔNERIE

Pour toute information sur nos activités pastorales, un seul numéro : 03 89 21 75 14.

Votre enfant peut préparer un sacrement au cours de sa scolarité (baptême, communion, confirmation).

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Père Clément SIM Aumônier de l'établissement.